

<http://www.batiactu.com/edito/la-rt-2012---plus-de-performances-et-des-consommat-p2-25071.php>

A quelques mois de l'échéance...



Les textes réglementaires qui définiront la RT 2012 seront publiés dans le courant de cette année. L'occasion de faire un point avec Jean-Yves Colas, Directeur des études et recherches de Cerqual du Groupe Qualitel.

Batiactu : Quelles sont les grandes lignes de l'application de la nouvelle RT 2012 ? Quelles sont les différences par rapport à la RT 2005 ?

Jean-Yves Colas : Les caractéristiques climatiques, notamment les atouts du site tels que les apports solaires par exemple, et la qualité intrinsèque du logement concernant le chauffage et l'éclairage, seront, avec la nouvelle RT 2012, caractérisées par un nouveau venu : le Bbio.

Le Cmax, hérité de la RT 2005, se voit impacté par des coefficients de modulations (le Bbio ayant lui-même des coefficients de modulation) prenant en compte, pour les bâtiments d'habitation : la catégorie et le type des locaux, la localisation géographique et l'altitude, la surface moyenne des logements ainsi que les GES. En revanche, reste toujours un même paramètre qu'on ne peut contrôler et qui est important : celui du comportement de l'occupant.

Batiactu : Justement, une des nouvelles exigences de la RT 2012 se traduit par la montée en puissance des conceptions bioclimatiques, d'où l'apparition du paramètre Bbio, en remplacement du Ubât ? Qu'est ce que ce paramètre ?

Jean-Yves Colas : L'objectif du Bbio sera de qualifier la qualité énergétique du bâti (structure, apport solaire...) avant de savoir quels seront les systèmes qui l'équiperont tels que le chauffage, le refroidissement, l'eau chaude sanitaire, le photovoltaïque... Ce nouveau coefficient Bbio sera une exigence réglementaire destinée à orienter le concepteur dès le départ vers un bâti performant, les exigences de consommation d'énergie et de confort d'été étant par ailleurs conservées. Le Bbio correspond du reste au souhait des concepteurs de disposer d'une approche bioclimatique avant d'avoir à choisir l'ensemble des systèmes pour leur projet. C'est un premier cadrage qui leur permettra de savoir si leur bâtiment tient, en quelque sorte, la route ou non.

Batiactu : Quelles seront les contraintes/adaptations pour les entreprises du bâtiment ? Est-ce que les coûts de ces nouvelles constructions peuvent être une source d'inquiétudes ?

Jean-Yves Colas : Je préférerais parler de surinvestissement pour deux raisons. La première parce qu'une maison RT 2012 aura plus de valeur qu'une maison en RT 2005, c'est également vrai pour les logements. Et la seconde, parce que l'arrivée de la RT 2012 va réduire considérablement les consommations. On note aujourd'hui que le surinvestissement d'un Bâtiment Basse Consommation est de l'ordre, en moyenne, de 10% par rapport à

une construction «traditionnelle». Mais on peut raisonnablement penser que dans les prochaines années, il va y avoir des réductions progressives de ce surinvestissement. Pour les professionnels, je pense que cette RT 2012 va impacter l'ensemble des métiers dans tous les compartiments d'une opération (conception, réalisation, exploitation) et notamment les habitudes des entreprises du bâtiment et même si les professionnels participent à l'élaboration de cette nouvelle réglementation, les craintes subsistent peut-être plus quant à leurs capacités à s'approprier ce texte en quelques mois malgré les différentes formations dans cette filière.

Batiactu : Pour l'après 2012, d'autres règles, encore plus exigeantes, sont-elles déjà à l'étude ? A quelle échéance ?

Jean-Yves Colas : Dans la lignée du Grenelle, on travaille effectivement sur le Bâtiment à énergie positive, puisque c'est la réglementation pour 2020. Le bâtiment à énergie positive est un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme et ce standard sera obligatoire pour tous les logements neufs dans moins de 10 ans maintenant.

A.M. (25/01/2010)